

fait des monnoyes Et semblablement il est expediant de
 avoir les monnoyes de bonroyes dont l'usage est fait cy les
 Acquistes et de tout ceiffus le Roy. Vons apores estre par
 luy au supple pournu comu de Rayon fait a son faultrau le
 xij^{me} Jours de decembre mil v^o quarante ainsi signy Fuyntau.
 Les quatre des monnoyes du Roy de la Acquistes cy dessus d'entre
 aux signy Pas Jean gubail bonroyes de la ville de montpellier et a
 tute Amoyes du xij^{me} Jours de decembre l'an mil v^o quarante et
 deus page Certiffient q^u les gubail est suffisant et y d'oy
 Vons recorde l'estat de maistr pasturallus d'une monnoye et
 Quant a l'entree de la monnoye de bonroyes les quatre gubail
~~font~~ d'avis q^u si les se fait nouvelle ordon sur le fait
 de ces monnoyes. Quel est le song omdes les monnoyes de
 bonroyes et autres monnoyes de royaume pour tel temps quel plera
 aux se ordonne pour ~~quel~~ temps. Et on pour le poullagement du
 peuple fait cy la chaubar de ces monnoyes le xij^{me} Jours de Janvier
 l'an mil v^o quarante 6 117

Jmes d'avaud Reyn^{de} le Roy. et a Monseigneur le chancelier Supplic tres humblement p^{re}
 d'avaud Comm. Anse p^{re} q^u luy des offires de gaud de la ville
 de gaud de montpellier. On apur barrail par le temps de feu
 Jehan baroyon (depu le temps duquel les offires de gaud
 a este et est vendue par p^{re}nt Roy. p^{re}ntement de messe
 les quatre de ces monnoyes apaus. Des q^uels on se autorisat.
 y ait este par vous pournu. Ce coup d'avis sur de vous
 plaire de vos b^{en}ign^{es} grant pournu q^u supple d'us estas

